

# MAIRIE DE FORGES 9 Rue de la Mairie – 17290 FORGES

#### **PROCES - VERBAL**

#### Séance du Lundi 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Forges s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à Forges.

No	mbre de me	mbres	
En	Présents	Qui ont pris	
exercice	Presents	part au vote	
14	09	12	
Da	te de convo	cation	
	04/12/202	.3	
AFFICHA	GE/PUBLICA	TION article	
L	2121-25 du (	CGCT	
	04/12/202	23	

#### Présents:

Mmes BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, VILLAUDY TALLEC Isabelle et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, FRIDJA Olivier, LUCAS Cédric, AUMONT Charles et TERRIEN Philippe.

#### Absents excusés et donnant pouvoir à :

Madame BERSOUT Stéphanie donne pouvoir à Madame BERNARD Micheline Madame GONÇALVES Sidalia donne pouvoir à Monsieur LUCAS Cédric Madame DRAPEAU Claire donne pouvoir à Madame VILLAUDY TALLEC Isabelle Madame LE ROCHELEUIL Angélique est absente excusée. Monsieur DURRANT Arnaud est absent excusé.

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Cédric est élu secrétaire de séance.

### 1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de séance du Lundi 23 octobre 2023.

## 2°) ESPACE PARTAGÉ / ESPACE CULTUREL

Madame le Maire rappelle que la consultation pour la MAÎTRISE D'OEUVRE pour le projet du LIEU PARTAGÉ s'est déroulée du 2 Octobre au 15 Novembre 2023, sous la forme d'une procédure adaptée inférieure à 90 000,00 €uros.

Dix candidatures sont recevables.

L'analyse a été effectuée par le cabinet SETIM, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et a été restituée au Bureau Municipal.

Madame le Maire présente l'analyse complète et le règlement de la procédure adaptée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Monsieur Éric FRAIRE, pour la MAÎTRISE D'ŒUVRE du LIEU PARTAGÉ/ESPACE CULTUREL.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement d'un espace culturel – Lieu partagé dans un bâtiment acquis en Juin 2020, afin d'y accueillir la bibliothèque municipale dans des locaux mieux adaptés et de créer une salle d'activités supplémentaires.

Ce projet est inscrit dans le Contrat de Relance et Transition Écologique signé entre l'État et la CDC AUNIS SUD.

Il est éligible à différentes subventions :

- Auprès de l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et le Fonds Vert.
- Auprès du Conseil Départemental
- Auprès du Conseil Régional

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de l'inscription du projet au Budget Primitif 2024
- Sollicite les différentes subventions

Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjoints à déposer les demandes de subventions ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

### 3°) ÉGLISE: ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Madame le Maire rappelle la délibération du 24 Juillet 2023, et le choix du Conseil Municipal de retenir la proposition de DLR FRANCE COURTAGE pour un montant de 7 823,42 €uros.

Il s'avère que plusieurs problèmes ont eu lieu lors de l'instruction du dossier : Délai de transmission des pièces sollicitées auprès du Cabinet LAMBERT, mesure de préconisation de consolidation de la voute nécessitant une intervention ou non d'un bureau d'études « structures ».

Au vu de ces éléments, la compagnie DLR FRANCE COURTAGE sollicite une cotisation actualisée de 9 225,14 €uros, pour l'assurance Dommages-Ouvrage de la restauration des extérieurs de l'Église Saint-Laurent.

Ces explications entendues et après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide le montant de 9 225,14 €uros à verser à DLR FRANCE COURTAGE, dans le cadre de l'assurance Dommages-Ouvrage de la restauration des extérieurs de l'Église Saint-Laurent.

#### 4°) ÉCOLE - RESTAURATION SCOLAIRE

- Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Fabienne GUSIK est employée en contrat à durée déterminée depuis le 23 mai. Après réflexion, elle a informé l'autorité territoriale qu'elle ne souhaitait pas signer un contrat de stagiaire dans la fonction publique territoriale et qu'elle désirait mettre un terme à sa mission le 22 décembre.
- Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, rappelle à l'Assemblée que Madame Valérie BOUVIER a dû subir une intervention chirurgicale le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Après analyse des différentes propositions reçues, le choix s'est porté sur Monsieur Quentin BARBEAU pour effectuer le remplacement de Madame Valérie BOUVIER, le temps de son arrêt maladie.

## 5°) CENTRE DE GESTION: CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE SANTÉ

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de Centre de Gestion 17, concernant le lancement en 2024 d'une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance santé.

À l'issue de cette consultation, les Collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion 17 prévoit de conclure et lui donne mandat pour l'ensemble des démarches.

### 6°) DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Décision Modificative - 02400 COMMUNE DE FORGES – Exercice 2023 DM 2 - INSUFFISANCE DE CRÉDITS AUX CHAPITRES 012, 65 et 66

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article(Chapitre) - Opération	Montant
64111 ( <b>012</b> )	+ 10 000,-		
65311 <b>(065)</b>	+1 000,-		
66111 (066)	+ 2500,-		
61521 (011)	-13 500,-		
Total dépenses :	00	Total recettes:	00

## INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes		
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article(Chapitre) - Opération	Montant
Total dépenses :	00	Total recettes :	0,00

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agent en charge de la gestion de la Bibliothèque Municipale a effectué un achat de fournitures chez l'enseigne Cultura de Puilboreau (17138) avec sa propre carte bancaire, d'un montant de 72,18 €uros.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide le remboursement à titre exceptionnel de **72,18 €uros** à l'Agent qui a réglé ces achats avec sa carte bancaire, dans le cadre des animations organisées par la Bibliothèque Municipale.

## 7°) M57: DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la Délibération du 6 Mars 2023, fixant le principe de l'amortissement au Prorata Temporis et les durées d'amortissement des biens.

Monsieur Daniel JOLY, Conseiller auprès des Décideurs Locaux a informé la Commune que cette démarche n'est pas obligatoire pour notre Collectivité, FORGES étant une Commune de moins de 3 500 habitants.

Ces explications entendues et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération du 6 Mars 2023, fixant la durée d'amortissement des immobilisations dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 « développé ».

#### 8°) ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE PUYDROUARD

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait part à l'Assemblée du programme de l'enfouissement des réseaux et présente les dernières estimations financières :

- Pour la tranche 1 : un linéaire de 830 mètres pour un budget de 154 380,00 €uros.
- Pour la tranche 2 : un linéaire de 800 mètres pour un budget de 148 800,00 €uros.

Monsieur Philippe BARITEAU va recontacter le SDEER car il a relevé des anomalies et notamment du linéaire manquant sur la RD116.

#### 9°) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque collectivité doit être dotée avant octobre 2024 d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènements graves sur le territoire communal (aléas climatiques et technologiques).

Le Conseil municipal convient de travailler à ce document en début d'année 2024.

## 10°) RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CDC AUNIS SUD

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la CDC AUNIS SUD qui donne lieu à un débat sur les différentes compétences de la CDC AUNIS SUD.

#### 11°) TRAVAUX EN COURS

Suite aux vols opérés sur la commune et le cambriolage des ateliers techniques municipaux, le Conseil Municipal a souhaité se renseigner sur différentes solutions d'alarmes.

Messieurs Philippe BARITEAU et Philippe TERRIEN, Maires-Adjoints, ont rencontré le Chef ROBIN, référent sécurité de la brigade de gendarmerie de SURGÈRES / AIGREFEUILLE.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, a sollicité plusieurs sociétés et présente à l'Assemblée les devis et systèmes de VERISURE, ARTEVIS et SERVICES E-MEDI.

Ces sociétés proposent une alarme sonore et la pose de caméras pour un budget de 10 à 12 000,00 €uros sur 5 ans.

Au vu de ces informations, le Conseil Municipal propose d'équiper les sites de caméras de chasse ou une application sur téléphone.

## 12°) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle les dates suivantes :

- le Vendredi 22 décembre à 18 h 00, cérémonie des vœux avec les agents municipaux.
- le Samedi 13 janvier 2024 à 16 h 00, cérémonie des vœux à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au 22 janvier 2024 à 20 h 00.

Le secrétaire de séance Cédric LUCAS Le Maire, Micheline BERNARD

Bevered